
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 16 janvier 2017 à 20 heures
1800, boulevard Saint-Joseph**

PRÉSENCES :

Monsieur Claude Dauphin, Maire d'arrondissement
Monsieur Jean-François Cloutier, Conseiller de ville
Madame Maja Vodanovic, Conseillère d'arrondissement
Monsieur Daniel Racicot, Conseiller d'arrondissement
Madame Kymberley Simonyik, Conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Martin Savard, Directeur d'arrondissement
M^e Danielle Ruest, Secrétaire d'arrondissement

CA17 19 0001

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Kymberley Simonyik

appuyé par Daniel Racicot

De retirer l'item suivant de l'ordre du jour :

20.03 Approuver la liste des organismes reconnus pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019 selon la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification

D'ajouter l'item suivant à l'ordre du jour :

30.06 Porter en appel l'ordonnance rendue par la Cour supérieure le 13 janvier 2017 concernant le projet Développement Lachine-Est, secteur Jenkins

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine du 16 janvier 2017, tel qu'amendé.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10.01

CA17 19 0002

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 5 décembre 2016

Il est proposé par Kymberley Simonyik

appuyé par Daniel Racicot

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine tenue le 5 décembre 2016.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10.02

CA17 19 0003

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 décembre 2016, à 16 h 15

Il est proposé par Kymberley Simonyik

appuyé par Daniel Racicot

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine tenue le 6 décembre 2016, à 16 h 15.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10.03

CA17 19 0004

Appuyer la Déclaration des bibliothèques québécoises

CONSIDÉRANT que la Déclaration des bibliothèques québécoises a été élaborée et adoptée par la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises, qui regroupe notamment des représentants des bibliothèques publiques, scolaires, collégiales, universitaires et spécialisées au Québec;

CONSIDÉRANT que la Déclaration des bibliothèques québécoises a été adoptée par l'Union des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT que la Déclaration des bibliothèques québécoises a été déposée à l'Assemblée nationale par le ministre de la Culture et des Communications du Québec et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, Monsieur Luc Fortin, le 19 octobre 2016;

CONSIDÉRANT que la Déclaration identifie les bibliothèques comme étant des carrefours d'accès à l'information, à la documentation et à la culture, des centres d'apprentissage et de soutien à la recherche, des espaces d'appropriation et d'usage technologique, des leviers socio-économiques, des lieux de rencontres et d'échanges, des lieux de médiation et de développements culturels;

Il est proposé par Kymberley Simonyik

appuyé par Daniel Racicot

D'appuyer la déclaration des bibliothèques québécoises.

15.01 1166759007

CA17 19 0005

Accorder un contrat de gré à gré à la firme Gilbert Riel architecte pour des services professionnels dans le cadre du réaménagement de locaux au centre technique de l'arrondissement de Lachine - Montant total de 19 792,95 \$

Il est proposé par Daniel Racicot

appuyé par Kymberley Simonyik

D'accorder un contrat de gré à gré à la firme Gilbert Riel Architecte pour des services professionnels dans le cadre du réaménagement de locaux au centre technique de l'arrondissement de Lachine, au montant total de 19 792,95 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.01 1166731011

CA17 19 0006

Accorder un contrat de gré à gré à la firme TLÄ architectes Inc. pour des services professionnels dans le cadre du réaménagement des locaux administratifs de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Lachine - Montant total de 20 994,44 \$

Il est proposé par Daniel Racicot

appuyé par Kymberley Simonyik

D'accorder un contrat de gré à gré à la firme TLÄ architectes Inc. pour des services professionnels dans le cadre du réaménagement des locaux administratifs de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Lachine, au montant total de 20 994,44 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.02 1167318004

CA17 19 0007

Contrats de prêt de locaux pour l'occupation de bâtiments municipaux entre la Ville de Montréal - Arrondissement de Lachine et onze organismes à but non lucratif pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019 - Approbation et autorisation de signature

Il est proposé par Daniel Racicot

appuyé par Kimberley Simonyik

D'approuver onze contrats de prêt de locaux entre la Ville de Montréal - Arrondissement de Lachine et les organismes à but non lucratif reconnus suivants pour l'occupation de locaux permanents dans des bâtisses municipales pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019:

- Association de baseball amateur de Lachine;
- Association de hockey sur glace de Lachine inc.;
- Centre Multi-Ressources de Lachine;
- Club d'athlétisme de Lachine;
- Aviron Lachine;
- Club de Canoë de Course de Lachine inc.;
- Club de patinage artistique de Lachine;
- Club de Soccer de Lachine SC.;
- Club Gymnitours de Lachine;
- Comité de vie de quartier Duff Court;
- École de voile de Lachine.

D'autoriser le maire de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire suppléant de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal - Arrondissement de Lachine, lesdits contrats de prêt de locaux.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.04 1163550006

CA17 19 0008

Approuver et autoriser la signature des conventions de bail avec la Paroisse Saints-Anges de Lachine d'une part, et avec l'OBNL Regroupement de Lachine d'autre part, pour la location d'espaces à l'église Saints-Anges pour les activités du Réveil de Lachine et de l'Ensemble folklorique de Lachine « Les Éclusiers », et pour les activités de Les Productions Multisens Inc., pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019 - Autoriser le paiement des loyers pour 2017

Il est proposé par Daniel Racicot

appuyé par Kimberley Simonyik

D'approuver la convention de bail entre la Ville de Montréal - Arrondissement de Lachine et la paroisse Saints-Anges de Lachine pour la location d'espaces pour les activités des organismes reconnus Le Réveil de Lachine et L'Ensemble folklorique de Lachine, « Les Éclusiers », pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019;

D'approuver la convention de bail entre la Ville de Montréal - Arrondissement de Lachine et l'OBNL Regroupement de Lachine pour la location d'espaces pour les activités de Les Productions Multisens Inc., organisme reconnu, pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019;

D'autoriser le maire de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire suppléant de l'arrondissement et le secrétaire substitut, à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal - Arrondissement de Lachine, lesdites conventions de bail;

D'autoriser le paiement des loyers pour 2017 prévus dans lesdites conventions de bail;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.05 1176759001

CA17 19 0009

Autoriser le paiement de la subvention 2017 au Festival de théâtre de rue de Lachine pour un montant maximal de 105 000 \$ (incluant les taxes si applicables), payable selon les modalités prévues au protocole d'entente

Il est proposé par Kymberley Simonyik

appuyé par Daniel Racicot

D'autoriser le paiement de la subvention 2017 au Festival de théâtre de rue de Lachine, pour un montant maximal de 105 000 \$, taxes incluses si applicables et payable selon le protocole d'entente;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.06 1163948017

CA17 19 0010

Accorder une contribution financière de 15 000 \$, pour l'année 2016, à PME MTL West-Island afin de soutenir les opérations régulières du Commissariat industriel de cet organisme - Approuver le protocole d'entente et en autoriser la signature - Autoriser le paiement du soutien financier

Il est proposé par Daniel Racicot

appuyé par Kymberley Simonyik

D'accorder une contribution financière de 15 000 \$ à PME MTL West-Island afin de soutenir les opérations régulières du Commissariat industriel de cet organisme pour l'année 2016;

D'approuver le protocole d'entente à intervenir à cet effet et d'autoriser le maire de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire suppléant de l'arrondissement et le secrétaire substitut, à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal - Arrondissement de Lachine, ledit document;

D'autoriser le paiement du soutien financier sous réserve de la signature de cette entente;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.07 1167131006

CA17 19 0011

Autoriser le paiement de 30 000 \$ à PME MTL West-Island à titre de contribution au volet sociofinancement du projet de l'école L'Oreille Musclée dans le cadre du programme « Notre-Dame Académie »

Il est proposé par Daniel Racicot

appuyé par Kymberley Simonyik

D'autoriser le paiement de 30 000 \$ à PME MTL West-Island à titre de contribution au volet sociofinancement du projet de l'école L'Oreille Musclée dans le cadre du programme « Notre-Dame Académie »;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.01 1177131001

CA17 19 0012

Autoriser l'achat de livres pour les bibliothèques Saul-Bellow et Saint-Pierre pour l'année 2017 - Montant total de 315 031,50 \$

Attendu la législation imposée aux bibliothèques qui prévoit que celles-ci doivent faire leurs achats de livres chez les librairies agréées;

Attendu qu'il n'existe aucune négociation de prix avec les fournisseurs;

Attendu l'importance de choisir des fournisseurs qui ont fait leurs preuves au niveau des besoins des bibliothèques;

Il est proposé par Daniel Racicot

appuyé par Kymberley Simonyik

D'autoriser l'achat de livres par l'émission de bons de commande ouverts auprès principalement des libraires Monet, Maison de l'éducation, de Verdun, Paragraphe et Bertrand et auprès d'autres fournisseurs selon les besoins, pour la période du 16 janvier 2017 au 31 décembre 2017, pour un montant total de 315 031,50 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.02 1167226003

CA17 19 0013

Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la réalisation de projets sur le réseau routier artériel, dans le cadre du Programme de réfection routière 2017 de l'arrondissement de Lachine

Il est proposé par Kimberley Simonyik

appuyé par Daniel Racicot

D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la réalisation de projets sur le réseau routier artériel, dans le cadre du Programme de réfection routière 2017 de l'arrondissement de Lachine.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.03 1167436002

CA17 19 0014

Reddition de comptes - Listes des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande et des virements de crédit pour la période du 1^{er} décembre au 31 décembre 2016

Il est proposé par Kimberley Simonyik

appuyé par Daniel Racicot

De recevoir la liste des factures non associées à un bon de commande ainsi que la liste des bons de commande émis pour la période du 1^{er} décembre au 31 décembre 2016;

De recevoir la liste des virements de crédit effectués pour la période du 1^{er} décembre au 31 décembre 2016.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.04 1163547018

CA17 19 0015

Journal des subventions

Monsieur le conseiller Daniel Racicot déclare son intérêt en tant que membre du conseil d'administration du Carrefour d'Entraide de Lachine.

Il est proposé par Kymberley Simonyik

appuyé par Daniel Racicot

D'autoriser l'octroi des subventions prévues au Journal des subventions pour un montant total de 5 568,85 \$.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.05 1173479001

CA17 19 0016

Porter en appel l'ordonnance rendue par la Cour supérieure le 13 janvier 2017 concernant le projet Développement Lachine-Est, secteur Jenkins

Il est proposé par Daniel Racicot

appuyé par Kymberley Simonyik

De porter en appel l'ordonnance rendue le 13 janvier 2017 par la Cour supérieure du district de Montréal dans le dossier portant le numéro 500-11-051881-171 concernant le projet Développement Lachine-Est, secteur Jenkins.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.06 1174408002

CA17 19 0017

Adopter le Règlement numéro 2279-2 modifiant le Règlement numéro 2279 sur le bruit afin de modifier les dispositions pénales

Il est proposé par Daniel Racicot

appuyé par Kymberley Simonyik

D'adopter le Règlement numéro 2279-2 modifiant le Règlement numéro 2279 sur le bruit afin de modifier les dispositions pénales.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

40.01 1167204007

CA17 19 0018

Adopter le Règlement numéro 2535-13 modifiant le Règlement numéro R-2535-9 sur les nuisances afin de rehausser les amendes pour l'application de l'article 2.7.8 lors d'une première infraction et en cas de récidive

Il est proposé par Daniel Racicot

appuyé par Kimberley Simonyik

D'adopter le Règlement numéro 2535-13 modifiant le Règlement numéro R-2535-9 sur les nuisances afin de rehausser les amendes pour l'application de l'article 2.7.8 lors d'une première infraction et en cas de récidive.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

40.02 1167204006

CA17 19 0019

Demande de dérogation mineure - Immeuble situé au 785, 39^e Avenue (lot numéro 1 552 285 du cadastre du Québec) - Autoriser une distance de 1,6 mètre entre un bâtiment principal et un bâtiment accessoire

Il est proposé par Kimberley Simonyik

appuyé par Daniel Racicot

D'approuver la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 785, 39^e Avenue, sur le lot numéro 1 552 285 du cadastre du Québec, ayant pour effet :

- De permettre une distance de 1,6 mètre entre l'agrandissement d'un bâtiment résidentiel principal et un garage non attenant, et ce, bien que le Règlement numéro 2710 sur le zonage stipule qu'un bâtiment accessoire doit être distant d'au moins 3,0 mètres du bâtiment principal.

Le tout selon les documents soumis en date du 15 novembre 2016.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.01 1166470087

CA17 19 0020

Demande de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble locatif en copropriété divisée pour un bâtiment bifamilial situé aux 3800-3804, boulevard Saint-Joseph

Il est proposé par Kymberley Simonyik

appuyé par Daniel Racicot

D'approuver, pour l'immeuble situé aux 3800-3804, boulevard Saint-Joseph, la demande de conversion d'un immeuble locatif en copropriété divisée, cet immeuble répondant aux critères prévus au Règlement numéro RCA06-19016.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.02 1166470070

CA17 19 0021

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) visant la transformation d'un bâtiment commercial en bâtiment résidentiel et permettre ainsi l'aménagement de deux logements sur deux niveaux au 225, chemin du Canal

Il est proposé par Kymberley Simonyik

appuyé par Daniel Racicot

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la transformation d'un bâtiment commercial en bâtiment résidentiel au 225, chemin du Canal, à condition :

- Que le mur arrière du bâtiment soit repeint, entièrement, d'une couleur neutre (gris ou beige).

Le tout selon les documents soumis en date du 6 décembre 2016;

D'accorder le certificat d'autorisation demandé conditionnellement à ce que l'ensemble du projet soit conforme à la réglementation en vigueur et d'exiger que toutes modifications au projet tel qu'approuvé soient soumises, au préalable, à une nouvelle procédure d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.03 1160415008

CA17 19 0022

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) visant l'ajout d'un écran opaque sur le toit de l'immeuble situé au 625, 32^e Avenue

Il est proposé par Daniel Racicot

appuyé par Kymberley Simonyik

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale visant l'ajout d'un écran opaque sur le toit du bâtiment situé au 625, 32^e Avenue;

Le tout selon les documents soumis en date du 24 novembre 2016;

D'accorder le certificat d'autorisation demandé conditionnellement à ce que l'ensemble du projet soit conforme à la réglementation en vigueur et d'exiger que toutes modifications au projet tel qu'approuvé soient soumises, au préalable, à une nouvelle procédure d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.04 1166470084

CA17 19 0023

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) visant le remplacement d'une fenêtre fixe par une porte en façade avant de l'immeuble situé aux 2026-2080, 32^e Avenue

Il est proposé par Daniel Racicot

appuyé par Kimberley Simonyik

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale visant le remplacement d'une fenêtre fixe par une porte en façade avant du local situé au 2080, 32^e Avenue, faisant partie du bâtiment situé aux 2026-2080, 32^e Avenue;

Le tout selon les documents soumis en date du 17 novembre 2016;

D'accorder le certificat d'autorisation demandé conditionnellement à ce que l'ensemble du projet soit conforme à la réglementation en vigueur et d'exiger que toutes modifications au projet tel qu'approuvé soient soumises, au préalable, à une nouvelle procédure d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.05 1166470086

CA17 19 0024

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) visant l'ajout d'une ouverture et d'un escalier extérieur le long de la façade latérale gauche de l'immeuble situé au 2900, rue Louis-A.-Amos

Il est proposé par Daniel Racicot

appuyé par Kimberley Simonyik

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale visant l'ajout d'une ouverture et d'un escalier extérieur le long de la façade latérale gauche du bâtiment situé au 2900, rue Louis-A.-Amos;

Le tout selon les documents soumis en date du 16 novembre 2016;

D'accorder le certificat d'autorisation demandé conditionnellement à ce que l'ensemble du projet soit conforme à la réglementation en vigueur et d'exiger que toutes modifications au projet tel qu'approuvé soient soumises, au préalable, à une nouvelle procédure d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.06 1166470085

CA17 19 0025

Accepter la somme de 18 550 \$ à titre de contribution pour fins de parc que le propriétaire du lot numéro 1 705 966 du cadastre du Québec doit acquitter conformément au Règlement numéro 07-012 relatif à la cession de terrains pour l'établissement, le maintien et l'amélioration de parcs, de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Lachine - Lot situé sur l'avenue George-V

Il est proposé par Daniel Racicot

appuyé par Kymberley Simonyik

D'accepter la somme de 18 550 \$ à des fins de parc que le propriétaire du lot numéro 1 705 966 du cadastre du Québec, situé sur l'avenue George-V, doit transmettre à la Ville conformément au Règlement numéro 07-012 relatif à la cession de terrains pour l'établissement, le maintien et l'amélioration de parcs, de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Lachine.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.07 1166470088

CA17 19 0026

Recevoir la liste de mouvement de personnel

Il est proposé par Kymberley Simonyik

appuyé par Daniel Racicot

De recevoir la liste de mouvement de personnel telle que soumise, le tout conformément au Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés et ses amendements.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

50.01 1162343017

Période de questions des membres du conseil

70.01

Période de questions du public

70.02

Et la séance est levée à 21 h 55.

Claude Dauphin
Maire d'arrondissement

Danielle Ruest
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 13 février 2017.

La version officielle de ce procès-verbal peut être consultée au 1800, boulevard Saint-Joseph, durant les heures normales d'ouverture.